

VOTRE PARCOURS VAE D.E. A.E.S.

EN 10 ÉTAPES



www.armoniaformation.fr

Etape 1 : Tout commence par une réflexion personnelle :

« Je souhaite valoriser mon expérience professionnelle par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, avec la spécialité :

- a) Accompagnement de la vie à domicile*
- b) Accompagnement de la vie en structure collective*
- c) Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire... »*

Etape 2 : Je vérifie la faisabilité de mon projet VAE (sur les plans théorique et administratif) ; et pour cela je peux tout d'abord :

- a) Prendre connaissance des fonctions attendues par le diplôme visé en téléchargeant les référentiels correspondants sur le site <http://vae.asp-public.fr/>

Etape 3 : Je renseigne le LIVRET 1, dit *Livret de recevabilité*, que je fais ensuite parvenir à l'Agence des Services et de Paiement à Limoges.

Etape 4 : J'attends la décision de l'ASP-Limoges

A savoir : La décision de l'ASP reste avant tout une décision administrative. Elle vous indique simplement que vous pouvez (ou pas), entreprendre votre parcours VAE en fonction du diplôme visé.

Etape 5 : Lorsque je reçois le résultat de ma recevabilité pour entrer dans le dispositif VAE, je peux décider soit :

- a) De rédiger mon LIVRET 2 seul(e), ou bien de
- b) Me faire accompagner dans la rédaction de mon LIVRET 2

Dans ce second cas, je recherche :

- un financement lié à cet accompagnement
- Un organisme de formation déclaré pour assurer cette prestation

Etape 6 : A partir de ce point, vous pouvez prendre contact avec **Armonia Formation**, en formulant votre demande d'accompagnement à la rédaction de votre LIVRET 2.

Modalité de contact par courriel : armoniaformation@hotmail.com

Nous vous ferons alors parvenir :

- Un document intitulé « Document de positionnement » qui nous servira de 1^{er} contact avec votre expérience professionnelle
- Une date pour l'entretien de positionnement, qui validera (ou non) votre entrée dans notre dispositif d'accompagnement à l'écriture de votre LIVRET 2.

Etape 7 : L'entretien de positionnement

Cet entretien vise à vérifier avec vous la faisabilité de votre projet d'écriture du LIVRET 2 ; nous y abordons :

- Votre parcours professionnel
- Votre capacité rédactionnelle
- Le mode de financement de votre accompagnement
- Définissons un programme d'accompagnement avec échéances de restitution des écrits
- Signons un contrat d'accompagnement

Etape 8 : L'accord du financement déclenche le début de votre accompagnement (après validation de votre entrée dans notre dispositif)

Etape 9 : Votre accompagnement se déroule sur une durée de 9 mois à 1 an environ.

Il faut généralement compter 1 entretien VAE par mois.

Ce temps est nécessaire pour permettre aux candidat(e)s de s'inscrire pleinement dans leur nouvelle identité professionnelle.

Ce temps prend en compte la phase de préparation à l'entretien d'octroi ; c'est-à-dire la présentation de votre LIVRET 2 devant le jury.

Etape 10 : Vous vous présentez devant le Jury VAE, qui pourra décider, soit :

- De valider les 4 domaines de compétences relatifs au DEAES
- De valider partiellement le DEAES
- De ne rien valider du tout



Nous restons à votre écoute pour toute question complémentaire
ou besoin de précisions

ARMONIA FORMATION : n° de déclaration d'activité 27580072158, auprès de la DIRECCTE Bourgogne Franche Comté.

www.armoniaformation.fr